

AVIS PUBLIC**Modification au schéma d'aménagement révisé
de la MRC des Laurentides**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, lors de sa séance du 19 juillet 2012, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé « abrogeant les dispositions relatives au tracé du projet routier de l'axe Le Boulé Ouest ».

Le ministère des Transports du Québec a récemment avisé la MRC des Laurentides et la municipalité de Lac-Supérieur qu'il ne retenait plus comme projet prioritaire le tracé projeté de l'axe Le Boulé Ouest. Ce projet d'axe routier visait particulièrement à améliorer l'accessibilité aux pôles touristiques de Tremblant et du parc du Mont-Tremblant en provenance de Saint-Donat, (chemin du Nordet), et en provenance de St-Faustin-Lac-Carré, (chemin du Lac-Supérieur).

La modification proposée vise donc à éliminer tout texte relatif à ce projet routier contenu au schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'à retirer toutes les dispositions particulières de protection du tracé de l'axe Le Boulé Ouest inscrites au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé. De plus, le règlement de contrôle intérimaire numéro 206-2005 / Gestion du corridor de l'axe Le Boulé Ouest sera également abrogé sous peu.

La municipalité de Lac-Supérieur ainsi que la ville de Mont-Tremblant devront effectuer les modifications requises à leur plan et à leur réglementation d'urbanisme, en conformité avec le contenu de ce règlement de modification au schéma d'aménagement révisé, suite à son entrée en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance d'une copie de ce projet de règlement ainsi que du document sur la nature des modifications que la municipalité de Lac-Supérieur et la ville de Mont-Tremblant devront effectuer à leur plan d'urbanisme et à leur réglementation d'urbanisme. Ces documents sont disponibles au bureau de la MRC des Laurentides, ainsi que sur son site internet (www.mrc-laurentides.qc.ca) et au bureau de chacune des municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le jeudi 16 août 2012 à 19h00 en la salle du conseil des maires de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré. Au cours de cette assemblée, la commission de consultation expliquera le projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé et permettra aux citoyennes, citoyens et organismes d'exprimer leur opinion et commentaires sur le sujet.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 24 juillet 2012.


Le directeur général et secrétaire trésorier

Richard Daveluy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Val-David (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice de la MRC des Laurentides et que j'en ai transmis copie dans toutes les municipalités locales conformément à l'article 433 du *Code municipal du Québec*, pour fins de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt-quatrième jour du mois de juillet deux mille douze (24 juillet 2012).


Richard Daveluy, directeur général et secrétaire trésorier


MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425-5555 Téléc. 819 688.6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 31 juillet 2012 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 31 juillet 2012.


Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier